

LE BAPTEME EST-IL ENCORE LE « SACREMENT DE LA FOI » ?

C'est aux théologiens, aux professeurs de dogme, que je voudrais poser la question.

Nous enseignons à nos jeunes clercs, prêtres de demain, une théologie du baptême qui doit informer leur pratique pastorale. Dans l'idée que nous leur présentons de ce sacrement, quelle place donnons-nous à la foi ? — La foi, disons-nous, est la première disposition requise de l'adulte pour une réception fructueuse du baptême. Pour un baptême valide, elle n'est pas rigoureusement nécessaire, ni chez le sujet, ni chez le ministre. — Ces précisions de moraliste laissent à élucider les rapports de structure entre *foi* et baptême.

Pensons-nous assez que ces rapports existent ? Nous sommes enclins à opposer foi et baptême, comme s'opposent *opus operans* et *opus operatum* dans notre exposé des sacrements orienté contre les thèses protestantes.

Et pourtant le Catéchisme du Concile de Trente a relevé ce nom traditionnel du baptême, *sacramentum fidei*. « On l'appelle le sacrement de la foi, parce que ceux qui le reçoivent font une profession générale de la foi chrétienne : saint Augustin en témoigne. » Le catéchisme ajoute : « D'autres lui ont donné aussi le nom d'Illumination, parce que nos cœurs sont illuminés par cette foi que nous professons au baptême¹. »

Retenons pour l'instant le premier nom : *sacramentum fidei*.

Le Concile de Trente a lui-même fait état de cette expression chère à saint Augustin et à tout le Moyen-Age. Elle a permis aux Pères du Concile de faire mention de la foi dans l'exposé des causes de la justification. Parmi ses causes actives — Dieu, le Christ et sa Passion —, le projet de décret comptait le baptême, « cause instrumentale de la justification² ». Plusieurs Pères demandèrent

1. *Catechismus ad Parochos*, De Baptismo, éd. de Rome, 1566, p. 93.

2. Séripando, auteur principal du projet — le troisième — (*Concilium Tridentinum*, t. V, Act. pars 2^a, édit. Ehses, p. 510, note 1), a

qu'on fit aussi mention de la foi. Après une discussion assez laborieuse, on s'arrêta au texte actuel : « [la justification] a pour cause instrumentale le baptême, qui est le sacrement de la foi, de cette foi sans laquelle personne n'a jamais pu être sauvé³ ».

Voilà bien qui avoue des rapports intimes entre foi et baptême.

Pour les retrouver, pour rendre son sens à cette expression : *sacramentum fidei*, esquissons brièvement son histoire. Cette expression est née d'une réflexion théologique sur le mystère baptismal vécu par l'Église en sa liturgie; réflexion éclairée par les données du Nouveau Testament. Formulée dès Tertullien, fixée par saint Augustin, elle est passée en axiome dans la théologie médiévale qui en a fait son profit.

indiqué ses sources : c'est à saint Thomas qu'il emprunte la division des causes de la justification que nous lisons dans le chapitre VII du Décret définitif (*ibid.*, p. 743). — Cf. DENZINGER, *Ench. Symb.*, n. 799.

3. Le texte préparé par Séripando et Massarelli, achevé le 31 octobre 1546, disait : « ... [causa] instrumentalis sacramentum baptismi » (*Conc. Trid.*, t. V, p. 512, l. 18). Le troisième projet présenté aux Pères le 5 novembre par le légat Cervino porte le même texte (*id.*, p. 636, l. 36). Deux Pères demandèrent d'y substituer : « ... instrumentalis fides et fidei sacramentum quod est baptismus » (*id.*, p. 659, l. 14; p. 665, l. 37; cf. p. 682, l. 11). La commission de rédaction proposa le compromis qui devait triompher : « ... instrumentalis item sacramentum baptismi, quod est sacramentum fidei, sine qua nulli unquam contigit justificari » (*id.*, p. 700, l. 24). Il sera défini dans la VI^e session (13 janvier 1547).

En présentant ce texte aux Pères, le 11 décembre, Cornelius Musso (l'un des commissaires-rédacteurs) expliqua l'addition *quod est sacramentum fidei* : « ut ostenderetur fidem esse causam justificationis » (*id.*, p. 701, l. 21). Plusieurs hésitaient (p. 701, l. 30; p. 702, l. 32, 47); Musso répondit : « Per sacramentum baptismi principaliter datur fides » (p. 701, l. 35). Un bon nombre acceptèrent la foi au nombre des causes de la justification, mais à titre de cause formelle (p. 702, l. 42; p. 403, l. 12, etc.). Séripando trouvait l'expression équivoque : sacrement de quelle foi ? « Videtur dubium, quasi intelligatur vel habitae vel habendae fidei » (p. 704, l. 2). Le général des Servites — un de ceux qui avaient demandé l'introduction du couple *fides et fidei sacramentum* (p. 665, l. 37) — craint que le nouveau texte ne favorise les Sacramentaires (qui ne font intervenir aucune foi dans la justification des enfants); il demande au moins *fides et baptismus*, en ajoutant *quod est janua sacramentorum* (p. 704, l. 4-6), clause préférée par tous les objectants (p. 737, l. 43). Le légat défendit le texte de la Commission « quia sunt verba antiquorum doctorum, cum baptismus sit praecipuum sacramentum fidei, quia in aliis sacramentis non fit professio fidei, sed fides praesupponitur ». Cependant, pour mieux accuser le rôle de la foi, il proposa la rédaction suivante : « Quod est sacramentum fidei per quam accipimur pollicitationem spiritus »; il n'eut aucun succès (p. 742).

Séripando aurait agréé : « Instrumentalis item sacramentum baptismi in quo per fidem mors Christi, nobis applicatur. » Son enquête en saint Thomas l'avait rendu circonspect pour qualifier la causalité de la foi (p. 743).

Les données du Nouveau Testament

Dans le Nouveau Testament, le baptême et la foi sont parfois présentés séparément, et chacun avec une force et une nécessité telles qu'on dirait deux moyens autonomes de salut. Pensons, pour la foi, aux chapitres de saint Paul sur la justification⁴. En face, pour le baptême, évoquons la parole de Jésus à Nicodème : « Nul, s'il ne naît de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux⁵. » Mais la liaison des deux n'est pas moins nettement inculquée, par ailleurs : qui donc est né ainsi de nouveau, qui donc est passé de la mort à la vie, sinon celui qui a cru au Fils de Dieu⁶ ? Plus clair encore, le précepte baptismal, consigné dans la finale de saint Marc : « Celui qui *croira* et sera *baptisé* sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné⁷. » La pratique des apôtres répond fidèlement à ce précepte : pas de baptême sans la foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu; et quiconque croit en Jésus-Christ doit recevoir le baptême⁸.

Saint Paul nous insinue entre les deux une liaison plus organique dans l'œuvre de régénération.

« Tous vous êtes fils de Dieu *par la foi*, dans le Christ Jésus : car vous tous qui fûtes *baptisés* dans le Christ, vous avez revêtu le Christ⁹. » « Vous avez été ensevelis avec le Christ *au baptême*, où vous avez été ensuite ressuscités avec lui *par la foi* en l'opération de Dieu qui l'a ressuscité lui-même d'entre les morts¹⁰. »

On sent que pour saint Paul foi et baptême s'organisent en

4. Rom., III, 21-v. — Sur les rapports entre foi et baptême, chez saint Paul, voir par exemple PRAT, *La Théologie de saint Paul*, t. II¹⁷, pp. 311-315; LAGRANGE, *Ép. aux Romains*³, pp. 149-152.

5. Jean, III, 5.

6. Jean, I, 12; v, 24; I Jean, v, 1 et tout le passage v, 4-14. — Saint Jean, héraut par excellence de la foi au Fils de Dieu, indique à sa manière l'unité profonde de l'économie salutaire : « Ils sont trois qui rendent témoignage : l'Esprit, l'eau et le sang, et les trois sont d'accord » (I Jean, v, 8).

7. Marc, XVI, 16.

8. Actes, VIII, 35; XVI, 31-33; XVIII, 8; IX, 6 et 18, etc. Cf. Eph., I, 13. — Dom Capelle résume ainsi le témoignage de l'âge apostolique : « C'est la foi qui est la condition principale du baptême, et c'est dans l'enseignement de la foi que consiste la préparation essentielle au sacrement » (*Introduction du Catéchuménat à Rome*, dans *Rech. de Théol. anc. et méd.*, 1933, pp. 130-131).

9. Gal., III, 26-27.

10. Col., II, 12.

une seule et unique économie de salut qui incorpore les hommes au Christ : « Il n'y a qu'un seul Corps et qu'un seul Esprit... il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême...¹¹ »



Tertullien

Très tôt, la pensée chrétienne s'est appliquée à dire ce rapport entre foi et baptême; dès le III^e siècle, le baptême est qualifié de « mystère de la foi¹² », « signe de la foi¹³ », « sacrement de la foi¹⁴ ». Chez Tertullien, où cette expression paraît d'abord, elle alterne avec celle de « sceau de la foi » — *signaculum fidei, ob-signatio fidei*¹⁵. Pour l'entendre, reportons-nous à la pratique baptismale; je veux dire : d'une part, à la liturgie du baptême proprement dit, — d'autre part, à la discipline du catéchuménat préparatoire au baptême.

La liturgie du baptême a toujours comporté une profession de foi. Mais il paraît bien qu'au III^e siècle cette profession de foi fait corps avec l'acte même du baptême¹⁶. La formule sacramentelle semble alors enveloppée dans le dialogue solennel qui s'établit entre le néophyte et le ministre :

« Croyez-vous en Dieu, le Père tout-puissant ? — J'y crois. (Première immersion.) — Croyez-vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en sa croix ? — J'y crois. (Seconde immersion.) — Croyez-vous au Saint-Esprit, [à la sainte Église...]? — J'y crois. (Troisième immersion.)¹⁷ »

Ici donc, la profession de foi fait partie intégrante du rite essentiel; on baptise « avec le symbole », comme dit saint Cy-

11. Eph., iv, 4-5.

12. *De Rebaptismate*, c. 5 et 10, passim : « mysterium fidei. »

13. *Ibid.*, c. 10 : « signum fidei. »

14. TERTULLIEN, *Adv. Marcion*, I, 28 : « O deum [= le dieu de Marcion] usquequaque perversum... cujus... non ullum ordinem video consistere, jam nec ipsum fidei ejus sacramentum : cui enim rei baptismum quoque apud eum exigitur ? » (P. L., 2, 279-280). — Cf. *De Anima*, I (*ibid.*, 649).

15. *De Spectaculis*, 24 : « Hoc erit pompa diaboli, adversus quam in signaculo fidei ejeramus » (P. L., I, 656). — *De Paenitentia*, 6 : « Lavacrum illud ob-signatio est fidei » (P. L., I, 1239); cf. *De Praescriptionibus*, 36 : « ... [Écclesia] fidem aqua signat » (P. L., 2, 50), etc.

16. Cf. DE PUNIET, art. *Baptême* du *Dict. d'Arch. chr. et de Lit.*, col. 337-343; D'ALÈS, *De Baptismo*, p. 58; LEBRETON, *Hist. du Dogme de la Trinité*, t. II⁴, pp. 141-145.

17. Cette formule est celle du *De Sacramentis* de saint Ambroise, l. II, n. 20 (P. L., 16, 429). La mention de l'Église, signalée par Tertullien (*Bapt.*, 6), se trouve dans le Sacramentaire gélasien.

prien¹⁸. Et le sujet y intervient personnellement. On comprend que Tertullien identifie parfois baptême et foi¹⁹.

Par ailleurs, c'est le moment (fin du II^e siècle) où l'Église, envahie par l'afflux des candidats au baptême, émue des défections nombreuses et des apostasies à l'heure de la persécution, organise avec prudence l'accès au sacrement par l'institution du catéchuménat. Préparation progressive au baptême, le catéchuménat comporte une formation élémentaire aux mœurs chrétiennes, une instruction de la foi et une lutte contre le démon²⁰. En donnant ses soins à la préparation intellectuelle et morale des néophytes, l'Église ne méconnaît pas — loin de là! — l'œuvre divine du sacrement; elle en cultive la part humaine, elle souligne l'engagement personnel requis du candidat, mais c'est pour insérer finalement ce labeur dans le mystère sacramentel. La dernière période du catéchuménat, c'est-à-dire l'instruction des *competentes*, est engagée dans une suite de rites solennels où les exorcismes alternent avec la *traditio* et la *redditio symboli*, l'*apertio aurium*; il s'agit nettement de relever, dans la conviction du candidat, la valeur sacrée de la démarche qui va l'engager au Christ : sa profession de foi baptismale; et la valeur du don qui va lui être faite, celui même de la foi.

Or, ce que Tertullien considère dans le baptême quand il dit : *sacramentum fidei*, c'est, semble-t-il, le serment sacré qui engage la foi du chrétien, qui le lie par les obligations qu'il assume. *Obsignatio fidei* évoque mieux encore le cachet (*signaculum fidei*), l'attestation publique, la signature solennelle apposée à sa foi devant l'Église, à sa foi reconnue par l'Église et par les trois Témoins augustes qui sont invoqués là : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, juges de notre foi et garants de notre salut²¹. Sceau et consécration de la foi salutaire, prescrit par le Christ pour parfaire cet antique moyen de salut qu'était la foi nue²².

18. S. CYPRIEN, Ep. LXIX, n. 7.

19. *De Pudic.*, 18, *passim* : « ... post fidem lapsis » (P. L., 2, 1016).

20. Cf. DOM CAPELLE, art. cité; DE PUNIET, art. *Catéchuménat*, du *Dict. d'Arch. chr. et de Lit.*

21. TERTULLIEN, *De Baptismo*, 6 : « ... angelus baptismi arbiter super-venturo Spiritui Sancto vias dirigit ablutione delictorum, quam fides impetrat *obsignata* in Patre et Filio et Spiritui Sancto. Nam si in tribus testibus stabit omne verbum Dei, quanto magis donum? Habemus per benedictionem eosdem arbitros fidei, quos et sponsores salutis. Sufficit ad fiduciam spei nostrae etiam numerus divinorum : cum autem sub tribus et testatio fidei et sponsio salutis pignerentur, necessario adjicitur Ecclesiae mentio, quoniam ubi tres, id est Pater et Filius et Spiritus Sanctus, ibi Ecclesia, quae trium corpus est » (Ed. G. RAUSCHEN, *Florilegium Patristicum*, f. XI, p. 25).

22. *Ibid.*, 13 : « Adeo dicunt : Baptismus non est necessarius quibus fides satis est; nam et Abraham nullius aquae nisi fidei sacramento

Dans l'interprétation du mystère et de la discipline du baptême, les Pères apportent sans doute des tendances variées. L'Afrique et l'Occident insistent volontiers sur la préparation morale, sur le sérieux de la foi; en Orient on considère avec complaisance le don de l'illumination reçu au baptême. Le pseudo-Denys fera valoir l'opération divine, l'action sacrée qui fait passer le baptisé des ténèbres à la lumière. Les génies les plus solides — saint Basile, par exemple, saint Augustin — savent trouver le juste équilibre des composantes de l'économie du salut :

« La foi et le baptême, écrit saint Basile, sont deux moyens de salut conjugués et inséparables. La foi trouve son achèvement dans le baptême, et le baptême se fonde sur la foi. L'un et l'autre ont même formule sacrée : nous croyons au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et pareillement nous sommes baptisés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. D'abord vient la profession de foi qui mène au salut : alors suit le baptême qui met le sceau à notre adhésion²³. »

Mais arrêtons-nous plutôt à saint Augustin.



Saint Augustin

Saint Augustin²⁴ a dégagé l'idée générale de sacrement. Un sacrement est un signe — *sacrum signum* — : symbole visible des réalités invisibles qui nous sanctifient. Et ceci déjà situe les sacrements dans la mouvance de la foi. Tout signe est médiateur entre une pensée et son objet; les sacrements, signes sacrés, évoquent les objets salutaires, les *Res sacrae* que vise la foi. Quelles sont ces réalités saintes ? Ce sont : les mystères du Christ figurés et commémorés en ces signes; c'est aussi la vertu de ces mystères, la sainteté qu'ils nous communiquent. Toutes ces « réalités » sont accessibles à la seule foi : on n'accède à Dieu, on ne touche vraiment le Christ que par la foi qui purifie le cœur. Mais la foi des hommes a besoin de signes : Dieu leur a donc donné des

Deo placuit. Sed in omnibus posteriora concludunt et sequentia antecedentibus praevalent. Fuerit salus retro per fidem nudam ante Domini passionem et resurrectionem; at ubi fides aucta est credendi in nativitatem, passionem, resurrectionemque ejus, addita est ampliatio sacramento obsignatio baptismi, vestimentum quodammodo fidei, quae retro erat nuda nec potest jam sine sua lege » (p. 33).

23. S. BASILE, *De Spiritu Sancto*, I, 12 (P. G., 32, 117).

24. Nous ne donnons ici que les références indispensables. On complétera aisément en recourant à la table des Mauristes, au mot *sacramentum*.

sacrements, en les proportionnant aux étapes historiques de la foi²⁵. Il y a eu les sacrements de l'Ancienne Loi, où la foi attendait le Christ à venir et s'y portait dans l'ombre des figures; il y a les sacrements de la Loi Nouvelle, où la foi adhère au Christ ressuscité : et ces sacrements, issus de la blessure de son flanc percé, ont une vertu supérieure.

Tous nos sacrements sont ainsi des *sacramenta fidei*, expressions tangibles de la foi²⁶. Protestations publiques de la foi du sujet qui les reçoit, mais avant tout de la foi de l'Église qui les transmet. Les signes font communiquer les hommes entre eux; les sacrements font communiquer les chrétiens aux biens de l'Église : ils sont les signes sacrés du culte qui rassemble les hommes en une religion, et les fait communier aux Réalités salutaires²⁷. Au fond, c'est grâce à la foi de l'Église que nos sacrements tiennent leur valeur de sacrements. D'où vient, dit saint Augustin, que l'eau du baptême en touchant le corps purifie le cœur ? cela lui vient du *verbum fidei* qui, venant s'adjoindre à l'élément, en fait un sacrement. Mais ce *verbum fidei*, cette formule sacrée tient elle-même sa vertu non point de sa teneur verbale, mais parce qu'elle exprime le mystère cru par la foi — *non quia dicitur, sed quia creditur*. Et c'est dans l'Église que ce *verbum* possède cette vertu, jusqu'à purifier l'enfant incapable de poser lui-même un acte de foi²⁸. Disons que la foi de l'Église qui garde la parole du Christ, cette foi aimante qui unit l'épouse à l'Époux, maintient en l'Église la puissance et l'action du Christ; c'est en

25. *De Pecc. merit.*, II, n. 47 : « Una fides est quae omnes salvos facit. Sed hujus fidei pro significationis opportunitate per varia tempora sacramenta variata sunt. » — Voir le développement de XIX *Contra Faustum*, c. 16.

26. *Tract. LXXX in Joann.*, n. 3 : « ... sacramentum, etiam ipsum tanquam visibile verbum... Hoc est verbum fidei... » — Cette idée commande l'explication donnée au *Contra Faustum*, I. c.

27. *Contra Faustum*, XIX, c. 11.

28. *Tract. LXXX in Joan.*, n. 3 : « Unde ista tanta virtus aquae, ut corpus tangat et cor abluat, nisi faciente verbo : non quia dicitur, sed quia creditur ? Nam et in ipso verbo, aliud est sonus transiens, aliud virtus manens... Hoc est verbum fidei quod praedicamus : quo sine dubio ut mundare possit, consecratur et baptismus... Hoc verbum fidei tantum valet in Ecclesia Dei, ut per ipsum credentem, offerentem, benedicientem, tinguentem etiam tantillum mundet infantem, quamvis nondum valentem corde credere ad justitiam et ore confiteri ad salutem. » — Cf. *De pecc. merit.*, I, n. 25 : « Totum hoc fit vi sacramenti et divinae gratiae quam Dominus donavit Ecclesiae. »

Quia creditur. Il s'agit de la foi du sujet, disposition à la grâce de purification, pense le P. Hocedez (*La conception augustiniennne du sacrement dans le Tract. LXXX in Jo.*, *Rech. de Sc. relig.*, 1919, 1-29). La fin du passage autorise à dépasser cette foi individuelle et à la rattacher à celle de l'Église.

cette foi qu'elle peut engendrer des fils à son Époux, les faire naître à cette Lumière.

C'est là précisément l'œuvre du baptême, *sacramentum fidei* au sens fort, comme l'eucharistie est le *sacramentum unitatis*²⁹. Non seulement on y professe la règle de foi de l'Église, mais, en un sens que nous dirons sacramentel, le baptême c'est la foi : *sacramentum fidei, fides est*³⁰. Entendons qu'il la signifie, qu'elle est sa réalité spirituelle, sa vertu : s'il purifie, c'est par la foi³¹; mieux : il rend croyant, *fideles facit*³². Déjà l'initiation qui prépare les *competentes* à cette foi est une œuvre baptismale, une gestation spirituelle en la foi de l'Église³³.

Ce rapport intime entre foi et baptême ne compromet pas leur distinction. Nul plus qu'Augustin n'a affirmé la valeur objective du *sacramentum*. En le rattachant à l'Église et au Christ, il a pu lui reconnaître une sorte d'autonomie par rapport aux disposi-

29. *Tract. XXX in Joan.*, n. 13 : « O sacramentum pietatis, o signum unitatis. »

30. *Epist.*, XCVIII, n. 9 : « Sicut ergo secundum quemdam modum sacramentum corporis Christi corpus Christi est, sacramentum sanguinis Christi sanguis Christi est, ita *sacramentum fidei fides est.* »

31. *Sermo CVI*, n. 1 : « Baptismum quod semet adhibetur per fidem mundat. Fides autem intus est, non foris... » — Foi du sujet, c'est clair. Par suite « non prodest baptismus, si desit fides » (*In Hept.*, IV, 33).

32. *Epist.* XCVIII, n. 10 : « Ipsius fidei sacramentum fideles facit : nam sicut credere respondetur [parvulus], ita etiam fidelis vocatur, non *rem* ipsam mente annuendo, sed ipsius *rei sacramentum* recipiendo. » — La *res* d'un sacrement, c'est sa *virtus*, c'est-à-dire la grâce qu'il confère. L'Eucharistie est *signum unitatis* (cf. note 29), c'est-à-dire que « *virtus ipsa quae ibi intelligitur unitas est* » (*Sermo LVII*, n. 7). La *res* du baptême, ou la foi, en est donc la vertu.

33. « Ecce uterus Matris Ecclesiae, ecce ut te pariat atque in lucem fidei producat, laborat in gemitu suo » (*Sermo CCXVI*, Ad *Competentes*, n. 7).

Dès qu'il a reçu le symbole, le candidat n'est plus un simple catéchumène, mais un Élu ou *Competens*. En le notant, le diacre romain Jean (VI^e siècle) explique : « Conceptus enim est in utero Matris Ecclesiae, et vivere jam incipit, etiam si nondum sacri partus tempus explevit » (*P. L.*, 59, 402). A Jérusalem, même idée d'une gestation spirituelle dans la foi par anticipation du mystère baptismal; pour saint Cyrille, ces candidats sont déjà des *fidèles* (*Catech.* I, 4), des *enfants de Dieu* (*Catech.* XI, 9). On les nomme φωτιζόμενοι, Illuminés; et ce participe présent dit sans doute « ceux qui déjà commencent à être baptisés » (φώτισμα = Baptême).

Expliquant les rites des scrutins ou examens de la foi, le diacre Jean souligne cette progression dans la foi, ménagée par l'Église, et qui doit aboutir au baptême : « Haec igitur ecclesiastica sollicitudo per successiones temporum cauta dispositione constituit... Proinde cum istis quasi vehiculis spiritualibus Electus sive Catechumenus *in fide* processerit, tunc et necesse est unci lavacri Baptismate consecrari » (*P. L.*, 59, 403).

tions du ministre et du sujet. Le *sacramentum baptismi* peut être célébré, il peut imprimer le caractère du Christ sans conversion ni foi salutaire dans le sujet, sans sainteté chez le ministre. Mais ce qui donne le salut et procure la vie, c'est l'économie intégrale : *fides et sacramentum fidei*³⁴.



Saint Thomas

Ces vues commandent la théologie latine des sacrements. La scolastique, moins proche de la période créatrice de la liturgie baptismale, a travaillé sur les données d'Augustin, de Denys aussi; et elle a construit de larges synthèses doctrinales où les rapports s'explicitent. Un mot seulement de saint Thomas, l'un des plus cohérents des génies du XIII^e siècle, en même temps qu'intégralement traditionnel.

L'articulation des sacrements à la foi y est exactement celle d'Augustin, avec une notion plus élaborée de leur vertu divine. Signes des réalités qui sanctifient l'homme, les sacrements sont immédiatement relatifs à la foi et au culte³⁵. L'usage des sacrements est un culte, un hommage à Dieu : culte extérieur, tout ordonné au culte intérieur, lequel est essentiellement foi, espérance et charité. Cette structure du culte, à double registre : extérieur, intérieur, est proportionnée à la condition présente de l'homme, qui s'élève au spirituel au moyen du sensible. Ainsi le couple *fides et sacramenta*, qui recouvre l'essentiel des trésors confiés à l'Église³⁶, s'enracine au plus profond de la nature de l'homme.

34. Même dans le cas des enfants, il faudra le vérifier de quelque manière : « Ideo habent vitam aeternam, quia qui credit in Filium, habet vitam aeternam. Noli eis sine ista *fide* et sine isto *sacramento hujus fidei* promittere vitam aeternam » (*Sermo CCXCIV*, n. 14).

35. III^a P., q. 61, a. 4 : « Sunt sacramenta quaedam signa protestantia fidem qua homo justificatur. » Cf. *ibid.*, a. 3. — Plus généralement, les *sacramenta* appartiennent aux *caeremonialia* et au culte de Dieu (I^a II^{ae}, q. 101, a. 4). Sur cette notion majeure de culte, voir I^a II^{ae}, q. 99, a. 3; sa structure symbolique et ses états historiques, I^a II^{ae}, q. 101, a. 1; q. 103, a. 3.

36. III^a P., q. 64, a. 2, ad 3^m; IV^o Sent., d. 17, q. 3, a. 1, q^a 5^a : « Quia Ecclesia fundatur in *fide* et *sacramentis*, ideo ad ministros Ecclesiae nec novos articulos fidei edere, aut editos remove, aut nova sacramenta instituere, aut instituta remove, pertinet : sed hoc est potestatis excellentiae, quae soli debetur Christo qui est Ecclesiae fundamentum. » — Ce couple célèbre depuis Hugues de Saint-Victor a fourni le titre d'un résumé de la doctrine catholique composé par saint Thomas : « Cum omne theologorum studium versetur circa dubietates contingentes articulos fidei et Ecclesiae sacramenta... » (*De Articulis fidei et sacramentis Ecclesiae*, proemium).

Donc tout sacrement est une protestation de foi à Dieu qui sauve. Mais les sacrements chrétiens sont une protestation de foi au Christ qui, par sa mort et sa résurrection, est constitué en puissance de Sauveur : les sacrements du Christ prolongent l'Incarnation parmi nous et participent à sa puissance spirituelle. Comme la sainte humanité du Verbe est l'organe par lequel il a opéré notre salut, ainsi les sacrements de la foi chrétienne sont les instruments par lesquels nous est appliquée la vertu salutaire de la Passion³⁷. Pour condenser cette économie de salut, disons que ce qui met l'homme sous la mouvance du Christ, c'est l'ordre complet *foi et sacrements*, assurant le contact de tout l'homme, chair et esprit, avec le mystère du Verbe incarné :

*Virtus passionis Christi copulatur nobis per fidem — et per fidei sacramenta*³⁸.

Il faudrait insister sur cette position privilégiée des sacrements à la rencontre de la foi et de la grâce : expression du culte de l'homme qui monte vers Dieu, instrument de la grâce qui vient sanctifier l'homme³⁹. Il faudrait marquer le rôle de l'Église, dont la foi est à l'œuvre dans le sacrement, pour le relier à ses causes divines et le référer à sa signification authentique⁴⁰. Notons, du moins, le cas du baptême, dont très spécialement la vertu dépend de la foi⁴¹.

37. III^a P., q. 61, a. 4; q. 62, a. 5 et 6; q. 64, a. 3.

38. III^a P., q. 62, a. 6; q. 48, a. 6, ad 2^m; q. 49, a. 5, etc.

39. III^a P., q. 60, a. 5.

40. C'est un axiome de l'augustinisme scolastique, que « omnia sacramenta virtutem habent a fide ». Cf. S. Bonaventure, IV Sent., d. 3, p. 1, a. 1, q. 3, qui invoque Hugues de Saint-Victor. — Saint Thomas le reprend sans réserve : « Etiam sacramenta novae legis a fide et significatione causandi efficaciam habent » (IV Sent., d. 1, q. 1, a. 5, q^a 1^a; cf. *De Malo*, q. 4, a. 8, ad 2^m, etc.). Il l'entend de la foi, disposition du sujet (IV Sent., d. 4, q. 1, a. 2, q^a 2^a, ad 4^m), mais aussi de celle de l'Église, nécessaire à la position même du *sacramentum* : « Principale et per se agens ad justificationem est Deus sicut causa efficiens, et passio Christi sicut meritoria. Huic autem causae continuatur sacramentum per fidem Ecclesiae, quae et instrumentum refert ad principalem causam et signum ad signatum; et ideo efficacia instrumentorum sive sacramentorum, vel virtus, est ex tribus : sc. ex institutione divina..., ex passione Christi..., ex fide Ecclesiae... » (IV Sent., d. 1, q. 1, a. 4, q^a 3^a.)

41. III^a P., q. 38, a. 6, 5^o; cf. q. 39, a. 5 : « Operatur ad efficaciam Baptismi fides Ecclesiae et ejus qui baptizatur : unde et baptizati fidem profitentur et baptismus dicitur *fidei sacramentum* ». — IV Sent., d. 6, p. 1, a. 3, q^a 2^a, l'explique de la foi du sujet — ou, pour les enfants, de la foi de l'Église — qui y prend appui sur le mérite du Christ : « Baptismus non habet efficaciam ex merito baptizantis, sed ex merito Christi, quod operatur in baptizato per fidem propriam in adultis, vel per fidem Ecclesiae in pueris. » Formules remarquables : elles ne souffrent pas encore des timidités de l'opposition entre *opus*

Le baptême est une protestation expresse et décisive de foi chrétienne : il agrège ainsi à la société des croyants, des fidèles du Christ; il incorpore à l'Église, de qui le baptisé reçoit communication de la règle de foi⁴². Davantage : il est le sacrement de la foi intime du sujet, de cette foi qui est la base de la vie chrétienne. Entendons bien : sacrement de la foi salutaire ou foi vive, celle qui incorpore proprement au Christ; sinon, il y a fiction, on fait mentir le sacrement, frustré de son effet majeur⁴³. Car, comme tout sacrement chrétien, le baptême veut opérer ce qu'il signifie. Le prédicateur a pu éveiller du dehors un commencement de foi, instruire cette foi par sa catéchèse; mais c'est Dieu, c'est le Christ qui éclaire au-dedans, comme c'est lui qui convertit : c'est Dieu qui prépare le cœur à croire et qui ouvrira les yeux de la foi dans le baptême. Si ce sacrement s'appelle « illumination », c'est bien parce qu'il est le sacrement de la foi⁴⁴.

En bref, profession solennelle de foi incorporant à l'Église et au Christ, bain qui régénère notre intelligence pour l'ouvrir à la lumière de foi : voilà les titres propres du baptême à ce nom de *sacramentum fidei*⁴⁵.

J'en ai assez dit pour fonder la valeur traditionnelle de ce nom du baptême, pour en suggérer la portée. Il nous aide à rattacher la grandeur du baptême à la grandeur spirituelle de la foi; et, réciproquement, à maintenir à la foi sa noblesse de fondement permanent de la vie chrétienne; en même temps il restitue à ce sacrement sa face humaine, si j'ose dire. Engagement d'une fidélité, consécration de l'intelligence à la vérité divine, entrée en communion de foi avec toute l'Église : voilà des valeurs qui intéressent l'homme en ce qu'il a de plus hautement humain. Ces valeurs font partie de la signification du baptême, elles sont au centre de son mystère, elles donnent sens à toute une partie de ses rites — à commencer par la première ligne de notre *Ordo Baptismi Parvulorum* :

— *Quid petis ab Ecclesia Dei?*

— *Fidem.*

operatum et opus operans. Le mérite du Christ y est dit « opérer par la foi du sujet », et cette foi « travaille à l'efficace du sacrement ».

42. III^a P., q. 69, a. 5, ad 1^m; q. 70, a. 1.

43. III^a P., q. 68, a. 4, ad 3^m; q. 69, a. 5, ad 1^m, et a. 9.

44. IV Sent., d. 4, q. 2, a. 2, q^a 3^a; III^a P., q. 69, a. 5, ad 2^m.

45. L'axiome « *Baptismus est fidei sacramentum* », cité en saint Thomas près de vingt fois, est par lui traité en donnée traditionnelle — lue en saint Ambroise et saint Augustin. Il paraît en majeure dans quatre endroits de la III^a Pars, au corps de l'article : qq. 39, 5; 69, 9; 70, 1; 71, 1. — On peut comparer avec saint Bonaventure, IV Sent., p. 1, q. 3.

Ces valeurs, je n'avais pas su les voir avant d'ouvrir saint Thomas. Aujourd'hui encore, j'ai de la peine à les fixer, à les construire, à les présenter à nos étudiants en théologie. Nous sommes peut-être en moins bonne perspective que les Pères. Pourquoi? pour deux raisons au moins.

D'abord, depuis des siècles les baptêmes d'adultes sont devenus chez nous l'exception. Et il est clair que les baptêmes d'enfants ne nous présentent pas ce sacrement dans la plénitude de ses dimensions : la participation humaine du sujet est nulle; toute cette face humaine du sacrement, dont je parlais à l'instant, reste en sommeil. La préparation au baptême, qui déployait largement cette face, n'est plus que symbolisée dans un rituel simplifié. En perdant le rite d'immersion, le baptême a vu s'affaiblir son symbolisme d'union au Christ mort et ressuscité; en perdant son caractère d'événement personnel et communautaire, il a perdu de son retentissement dans la vie du sujet et dans celle de la communauté chrétienne.

Autre raison, de problématique théologique. Depuis la Réforme, nos traités des sacrements sont centrés sur la notion d'efficacité, efficacité objective, que l'Église dut affirmer à Trente — *ex opere operato conferrī gratiam*. Nous sommes restés hantés par cette question, par l'opposition entre *opus operans* et *opus operatum*. L'*opus operans* — disons : ce qui fait l'engagement personnel et humain du sujet —, nous le repérons en deçà ou au delà du *sacramentum* : en deçà, à titre de disposition (la foi dispose à la grâce baptismale); au delà, à titre d'usage de la grâce reçue (la foi vive est le fruit du sacrement). Cette analyse, exacte du point de vue de l'efficace divine du sacrement, ne suffit pas à nous livrer l'économie entière du sacrement, qui est d'abord un signe.

Ces resserrements de perspective ont fait passer au second plan la valeur de signification des sacrements. Le baptême devait en souffrir spécialement.

Un effort reste donc nécessaire pour rendre toutes ses dimensions à l'idée théologique du baptême, et spécialement sa dimension de *sacrament de la foi*.